

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le dix du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/03/2012

Etaient présents : Willy Lamulle, Philippe Duval, Ginette Vasse, Christine Dieutre, Denis Decaux, Jean-Pierre Brennetuit, Alain Goubert, Maryse Duval, Michel Lahaye, Karine Gavelle, François Durieu, Antonio Navarro, Bruno Biard, Christelle Chopart, Michel Dubois.

Absent(e) et excusé(e) :

Absent : 0

Secrétaire de séance : Alain Goubert

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu de la séance du 7 février 2012 a été lu et approuvé à l'unanimité.



Avant de délibérer sur les questions relatives aux finances communales, le document de travail validé par la commission des finances est étudié et examiné par les élus qui avaient reçu le dossier avant la séance du conseil municipal.

Lors de l'examen de ce dossier, dans la rubrique « études des recettes communales et des dépenses « syndicales », il est noté de bonnes recettes concernant les revenus des immeubles (19% du budget) avec 8 500 € de recettes pour la salle de loisirs. Pour les dotations de l'état et des taxes communales, l'ensemble montre une progression de 1.2% malgré une baisse des recettes de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises (ex taxe professionnelle)). A la rubrique « SIVOS de la Béthune », il est noté une baisse des participations communales de 4.5% ; les élus tiennent à féliciter le SIVOS de la Béthune pour la bonne gestion financière.

Concernant les dépenses d'investissement, les élus acceptent l'inscription budgétaire pour le remplacement du véhicule communal dès que possible afin de ne pas réaliser des travaux d'entretien sur le véhicule actuel.



DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°13

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2012 DU COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

M. le Maire fait lecture des propositions du budget 2012.

Il passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le budget annexe 2012, assujetti à la TVA par délibération N°7 du 4 février 2010, ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes HT	12 646 €	410 650 €
Dépenses HT	12 646 €	410 650 €

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 423 296 € HT.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°14

BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2011 :

Fonctionnement :

Recettes : 418 457.03 €

Dépenses : 326 777.22 €

Soit un excédent de fonctionnement de +91 679.81 €

Report 2010 : +110 309.03 €

Soit un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 201 988.84€

Investissement :

Recettes : 316 701.54 €

Dépenses : 710 901.31 €

Soit un déficit d'investissement de -394 199.77 €

Report 2010 : - 681 979.40 €

Reste à percevoir : +994 292 €

Soit un déficit de clôture de la section d'investissement de 81 887.17€

L'excédent total de clôture est de 120 101.67 €.

M. Le Maire cède la présidence à M. Brennetuit, doyen d'âge qui met au vote le CA 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le CA 2011.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°15

BUDGET COMMUNAL COMPTE DE GESTION DE M.LE RECEVEUR DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de M. le Receveur Municipal de Neufchâtel-en-Bray.

Il est conforme en tous points au compte administratif 2011 tant en recettes qu'en dépenses en fonctionnement comme en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le compte de gestion 2011 de M. le receveur.

DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°16

BUDGET COMMUNAL -AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR BP 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote l'affectation de résultats

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

comme décrite ci-dessous

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2011, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	681 979,40 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	110 309,03 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	394 199,77 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	91 679,81 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	994 292,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	81 887,17 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	81 887,17 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	120 101,67 €

DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°17

VOTE DU BUDGET ANNEXE 2012 DU COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

M. le Maire fait lecture des propositions du budget 2012.

Il passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le budget annexe 2012, assujetti à la TVA par délibération N°7 du 4 février 2010, ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes HT	12 646 €	410 650 €
Dépenses HT	12 646 €	410 650 €

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 423 296 € HT.

DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°18

TAXES COMMUNALES 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux des 4 taxes avec un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000 soit :

- *Taxe d'habitation :* 14.57 %
- *Taxe foncier bâti :* 10.77 %
- *Taxe foncier non bâti :* 27.62 %
- *CFE :* 16.90 %

Le produit attendu de ces 4 taxes se monte à 107 767 €.

Le montant des compensations et autres produits est de 17 151 €

Comme la réforme nous permet d'avoir un supplément nous devons rembourser au fonds national de garantie de ressources 32 995 €.

Soit 107 767 € + 17151 € - 32995 € = 91 923 € de recettes pour la commune en légère baisse pour 2012.

DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°19

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 - COMMUNE

M. le Maire fait lecture des propositions du budget 2012 proposées à la commission des finances qui les a acceptées.

Il passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le budget primitif 2012 ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes	488 660 €	1 233 400 €
Dépenses	488 660 €	1 233 400 €

**BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
DU 10 ET 17 JUIN 2012**

La présidence du bureau de vote sera assurée par Willy Lamulle, Maire.
- *Dimanche 10 juin 2012*

Horaires	Président	Assesseur 1	Assesseur 2
8H-10H	Alain Goubert	Maryse Duval	

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

10H-12H	Ginette Vasse	Antonio Navarro	Bruno Biard
12H-14H	Christine Dieutre	J.Pierre Brennetuit	François Durieu
14H-16H	Willy Lamulle		
16H-18H	Michel Lahaye	Christelle Chopart	Karine Gavelle

- *Dimanche 17 juin 2012*

Horaires	Président	Assesseur 1	Assesseur 2
8H-10H	Alain Goubert	Antonio Navarro	
10H-12H	Christine Dieutre	Maryse Duval	Bruno Biard
12H-14H	François Durieu		
14H-16H	Willy Lamulle	Denis Decaux	
16H-18H	Michel Lahaye	Denis Decaux	



DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°20

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de contribuer au financement du FSL à raison de 0,76 € par habitant pour l'année 2012.



DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°21

INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ (IAT)

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret N°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret N° 97-1223 et l'arrêté du 26 décembre 1997 instituant une indemnité d'exercice de missions des préfetures et fixant les montants de référence annuels par grade de ladite indemnité,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

Vu le décret N° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret N) 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret N°20002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

A la suite de l'exposé effectué par Monsieur le Maire et après avoir discuté, le conseil municipal, UNANIME, décide :

D'instituer l'indemnité d'administration et de technicité (I. A. T)

Qui sera attribuée à l'agent relevant des cadres d'emplois des agents titulaires de catégorie C de la commune de Saint-Saire :

Grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème Classe :

➤ ***Madame Langlois Muriel***

Le montant de l'indemnité sera défini par l'autorité territoriale par application au montant de référence annuel fixé pour le grade concerné d'un coefficient 1 déterminé en fonction des critères suivants :

- Esprit d'initiative
- Conscience professionnelle
- Investissement personnel

Que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter **du 1^{er} janvier 2012** à l'agent titulaire de catégorie C

Que le versement des indemnités sera effectué **annuellement** sur le salaire de novembre.

Que l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 12 article 6411 du budget.



DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°22

INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PRÉFECTURES (IEMP)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18/11/2008-N°106 où le conseil municipal décide d'instituer l'indemnité d'exercice de missions des préfecture (I.E.M.P) à compter du 1^{er} janvier 2009 en faveur de l'agent Muriel Langlois au coefficient 0.5 déterminé en fonction des critères suivants :

- disponibilité
- esprit d'initiative
- conscience professionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide d'augmenter le coefficient de l'IEMP à 0.8 à partir du 1^{er} janvier 2012 pour l'agent Muriel Langlois, au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

Le versement des indemnités sera effectué en une seule fois, chaque année sur le salaire de décembre.

L'attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures fera l'objet d'un nouvel arrêté individuel.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 12 article 6411 du budget 2012 et suivants.



DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°23

EFFACEMENT DES RÉSEAUX DU SYNDICAT ÉLECTRIQUE 26^{ème} tranche d'éclairage public - poste « école » « Rue du Moulin » 13^{ème} tranche d'effacement de réseaux - poste « Centre village » « Rue du Moulin »

Le Syndicat Electrique va procéder à l'effacement de réseaux sur la commune de Saint-Saire et propose à la commune de profiter de ces travaux pour procéder à l'enfouissement des réseaux du Centre du village et Rue du Moulin.

Coût des travaux :

Centre village :

Fourniture et pose de 30 lanternes : 9193.33 € (TVA à préfinancer par la commune : 9166.92 €)

Effacement de réseau : 4200 €

Rue du moulin :

Fourniture et pose de 8 lanternes : 2388 € (TVA à préfinancer par la commune : 2379.44 €)

Effacement de réseau : 31 400 € (TVA : 13132 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, est favorable à ces travaux.



DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°24

PARTICIPATION A L'ACHAT DE DICTIONNAIRES ÉCOLE DE NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

La ville de Neufchâtel sollicite la commune pour participer financièrement (22.30 €/ dico) à l'achat des dictionnaires aux enfants de CM2 et de CLIS de Saint-Saire scolarisés à Neufchâtel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de prendre en charge uniquement les dictionnaires pour les enfants de CLIS dont la commune n'a pas les structures pour les accueillir.



DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°25

CONVENTION DÉNEIGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Suite au courrier de la commune en date du 17 février 2012 où il est demandé l'autorisation au Département d'effectuer le déneigement des voies départementales hors agglomération par une entreprise privée ; suite à la réponse du Département qui confirme que cette procédure peut être acceptée par convention entre la commune et le Département

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de déneigement proposée par le Département pour l'ensemble des routes départementales sur la commune de Saint-Saire



DÉLIBÉRATION du 10/04/2012 - N°26

CONVENTION AVEC LE BASSIN VERSANT DE LA BÉTHUNE

Monsieur le Maire décrit les travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des berges de la Béthune aux membres du conseil municipal, ainsi que leur coût :

- Nettoyage de la ripisylve sur 400 m
- Tétardage de 3 saules
- Abattage d'un arbre isolé et d'un peuplier
 - Coût total : 4720 € TTC
 - Subvention Agence de l'eau : 2832 €
 - Subvention CG 76 : 944 €
 - SIBV de la Béthune : 77 €
 - Commune : 867 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention provisoire de travaux d'aménagement, de restauration et d'entretien des berges de la Béthune N°2012-22.



COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Les élus prennent connaissance des comptes-rendus de syndicats qui n'apportent aucune remarque.

- **Communauté de Communes** 14 février 2012
- **Syndicat d'eau** 17/01/2012
- **Bassin Versant de la Béthune** du 23/02/2012



INFORMATIONS DIVERSES

- **Centre de Loisirs** : Monsieur le Maire informe l'assemblée des difficultés qu'il rencontre pour recruter un directeur pour le centre de loisirs. Si le poste n'est pas

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

pourvu au 30/04, les élus seront dans l'obligation d'annuler l'organisation du centre de loisirs pour l'année 2012.

- **Diplôme du travail** : Guy Quevilly, médaille d'Argent, et Christine Vallot, médaille Grand Or recevront officiellement leur diplôme du travail le samedi 2 juin à 19h30 à la mairie, salle du conseil, lors de la fête des mères. Le diplôme sera encadré et un présent sera offert aux diplômés.
- **Ramassage des encombrants** : il est fixé au lundi 21 mai 2012 ; Monsieur le Maire demandera à l'entreprise DHONDT de prendre le véhicule au dépôt.
- **Opération solidarité**
 - La somme totale de 7012 € a été récoltée y compris les 1240 € de la commune ; la commune remercie tous les donateurs de dons financiers, de dons en nature et tous ceux qui ont proposé des articles.
- **Congés du personnel**
 - Jean-Luc SIMON :
 - 23 au 27 avril
 - 30 avril
 - 7 mai et 18 mai
 - 30 juillet au 17 août
 - 24 au 31 décembre
 - Muriel LANGLOIS
 - 21 avril au 1^{er} mai
 - 7 mai
 - 17 au 20 mai
 - 23 juillet au 19 août
 - 28 octobre au 3 novembre
 - 21 décembre au 7 janvier
 - Marie-Annick NOUVEL
 - 10 et 11 avril
 - 29 et 30 mai
 - 6 au 22 août inclus
 - Nathalie VAUTIER
 - 1^{er} au 9 mai
 - 19 juillet au 5 août
 - Marianne GOUBERT
 - 5 au 10 mars
 - 23 au 30 avril
 - 7 au 22 juillet
- **Barrières de dégel** : Un panneau a été volé Impasse du Mesnil-Sigaux ; le tonnage sera fixé à 7,5 tonnes.
- **Fauchage des accotements** : 1 simple passage début mai, la totalité pour la foire à tout et éventuellement un 3^{ème} passage en sept/oct. En 2011, seuls deux passages ont été réalisés et facturés
- **Bilan des interventions 2011 des Sapeurs Pompiers** est communiqué aux élus
- **Courriers reçus** :
 - Projet « village des jours tranquilles » au Fossé

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

- Carte de remerciements suite au décès de Françoise Littée
- Faire-part de naissance de Clothilde Prévost (directrice de l'école)
- Invitation pour la visite de la maison médicale
- **Dates à retenir :**
 - Visite de Sandrine Hurel, candidate aux élections législatives : jeudi 10 mai à 14h à la mairie
 - Prochain conseil municipal en juin/juillet
- **Divers :**
 - Site internet : tout a été transmis mi mars et sera mis en ligne début mai
 - Aire de stationnement camping-car sera mise en service pour le 1^{er} mai
 - Carreau du presbytère est commandé et le délai de livraison est de 8/10 semaines

La séance est levée à 22 h 05 minutes

<u>Le Maire, Willy Lamulle</u>	<u>Philippe Duval</u>	<u>Christine Dieutre</u>
<u>Ginette Vasse</u>	<u>Denis Decaux</u>	<u>Jean-Pierre Brennetuit</u>
<u>Alain Goubert</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Karine Gavelle</u>	<u>François Durieu</u>	<u>Antonio Navarro</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Christelle Chopart</u>	<u>Michel Dubois</u>